

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-159

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Organisation d'un atelier sur l'alimentation durable dans le cadre de la semaine du développement durable par l'association Boc'à Récup (594 route de Dhuys 01250 Simandre-sur-Suran) à la salle polyvalente de Tossiat pour les Relais Petite Enfance du Sud Revermont (Certines et Ceyzériat).

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec l'association Boc'à Récup pour un atelier sur l'alimentation durable lors d'un temps collectif à la salle polyvalente de Tossiat pour les Relais Petite Enfance du Sud Revermont dans le cadre de la semaine du développement durable.

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec l'association Boc'à Récup, afin de mettre en place une animation multi-sensorielle.

Les modalités sont les suivantes :

- La séance sera assurée par Boc'à Récup ;
- La séance se déroulera à la salle polyvalente de Tossiat le mardi 19 septembre 2023 de 9H00 à 11H30 ;
- La séance s'adresse aux enfants et aux assistantes maternelles pour un coût global de 278 € TTC (TVA non applicable), réparti comme suit :
RPE CERTINES 139 €
RPE CEYZERIAT 139 €

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 21 août 2023.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Déléguée à l'Action Sociale et à la Petite Enfance

